



# LES NOUVELLES OBLIGATIONS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER FIXÉES PAR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE (CSRD)

18-19-20 NOVEMBRE 2024

FORMAT HYBRIDE

## PUBLIC

Responsables Conformité, Développement durable,  
Commissaires aux comptes...

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Présenter de manière synthétique les nouvelles obligations,
- Partager les sources disponibles,
- Faire des exercices pratiques

## INTRO

Applicable depuis le 1er janvier 2024, la directive CSRD UE 2023/2775 transposée par l'ordonnance du 6 décembre 2023 fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extrafinancier pour les entreprises. Le déploiement est progressif en fonction des seuils suivants : à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises de plus de 500 salariés réalisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires, à compter du 1er janvier 2026 pour les entreprises de plus de 250 salariés réalisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires et à compter du 1er janvier 2026 pour les PME cotées en Bourse à l'exception des microentreprises.

Les données ESG concernées portent sur :

- des facteurs environnementaux : atténuation et adaptation au changement climatique, pollution, eau, biodiversité, économie circulaire...
- des facteurs sociaux : égalité des chances, conditions de travail, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales...
- des facteurs de gouvernance : rôle des organes d'administration, gestion des relations avec les partenaires commerciaux...

## PROGRAMME

### Jour 1 (9h00-12h30 et 13h30-17h00)

Contexte légal et réglementaire du nouveau rapport de durabilité : rôle de l'EFRAG, de la H2A et de la nouvelle profession réglementée d'auditeurs de durabilité et les responsabilités civiles, pénales et administratives des dirigeants et/ou auditeurs

### Jour 2 (9h00-12h30 et 13h30-17h00)

Les ESRS

- *Matin* : Les ESRS transverses 1 et 2 : comment présenter les informations de durabilité
- *Après-midi* : Les ESRS thématiques Environnement et Social : comment présenter les informations de durabilité

### Jour 3 (9h00-12h30 et 13h30-17h00)

Focus

- *Matin* : L'ESRS Gouvernance, notamment en matière d'anticorruption, de blanchiment et de comportement sur les marchés : comment présenter les informations de durabilité
- *Après-midi* : Taxonomie et balisage : comment présenter les informations de durabilité

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz

### PRÉREQUIS

Aucun

## TARIFS

Membre d'ICC France

H.T. 2 000€ (T.T.C. 2 400 €)

Non membres

H.T. 2 300 € (T.T.C. 2 760 €)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Supports de formation

### DURÉE

21h

### FORMATEURS

YVON MARTINET, DS AVOCATS

PATRICIA SAVIN, DS AVOCATS

ICC France Conseil dispose d'une salle de réunion adaptée aux personnes à mobilité réduite avec un accès en rez-de-chaussée. Vous êtes en situation d'handicap, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [icc-france@icc-france.fr](mailto:icc-france@icc-france.fr)



Contact : [icc-france@icc-france.fr](mailto:icc-france@icc-france.fr)

